

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 20 janvier 2012
(convocation du 9 janvier 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Janvier Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. OLIVIER Michel à Mme ISTE Michèle
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 11 h 20
M. MAURRAS Franck à M. LAGOFUN Gérard
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 35
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique

Mlle EL KHADIR Samira à M. GUILLEMOTEAU Patrick
Mme FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. MILLET Thierry
Mme MELLIER Claude à M. PENEL Gilles
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 30
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. ROBERT Fabien à Mme FAYET Véronique à partir de 10 h 30
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**EYSINES - Cimetière de Bois Gramond - Convention - Avenant n°2 -
Autorisation de signature**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le rapport de présentation :

Par délibération n° 2006/0694, vous avez décidé, lors de la réunion du Conseil de Communauté du 22 septembre 2006, la création d'un cimetière au lieu dit Bois Gramond à EYSINES.

Cette décision faisait suite à la demande formulée par la Commune d'EYSINES, en octobre 2001, pour la réalisation d'un nouveau cimetière afin de permettre de répondre aux besoins de création de nouveaux emplacements d'inhumation pour les habitants de la Commune.

Aussi, dans le cadre de sa compétence, la Communauté Urbaine a réalisé en maîtrise d'ouvrage directe, sur des crédits ouverts au Programme Prévisionnel d'Investissement, la première tranche de la nécropole.

A la réception des travaux, et en application de la délibération n°2007/0866 en date du 23 novembre 2007, le dit cimetière a été transféré en pleine propriété, à titre gratuit, à la commune d'EYSINES.

Une convention, ayant pour objet de régler les droits et obligations de la Communauté Urbaine et de la commune d'EYSINES et notamment la répartition financière de cette opération, a été signée le 27 décembre 2007.

Le Programme Prévisionnel des Investissements 2008-2012 de la Communauté Urbaine de Bordeaux, prévoyait la somme de 1 900 000,00 € TTC pour la réalisation du cimetière de Bois Gramond. Ce montant était réparti à hauteur de 1 248 000,00 € TTC à la charge de la Communauté Urbaine de Bordeaux et d'une participation de la commune d'EYSINES de 652 000,00 € TTC. L'appel de fonds était prévu à hauteur de 40% au lancement des travaux (260 800,00 € TTC), 40 % à la livraison (260 800,00 € TTC) et 20 % à l'issue de l'année de parfait achèvement (130 400,00 € TTC).

Le premier et le second acompte ont été versés par la commune d'EYSINES, soit un montant cumulé de 521 600,00 € TTC.

Cependant, le Décompte Général et Définitif fait apparaître un montant total facturé de 1 658 969,50 € TTC.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération du Conseil de Communauté n° 2006/0 694 du 22 septembre 2006 ;

VU la délibération du Conseil de Communauté n° 2007/0 866 en date du 23 novembre 2007 ;

VU la convention signée le 27 décembre 2007 entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la commune d'EYSINES.

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant :

Les pourcentages de répartition de la charge financière des travaux supportés par chacune des parties, à savoir pour la commune d'EYSINES 34,32% et pour la Communauté Urbaine de Bordeaux 65,68% ;

DECIDE

Article 1 :

De fixer à la somme de 47 758,33€ TTC le solde de la participation due par la Commune d'Eysines représentant la participation réelle totale de 569 358,33€TTC déduction faite des acomptes déjà versés soit 521 600,00€ TTC.

Le complément de participation est prévu au budget de l'exercice en cours au chapitre 13 - article 13241 - sous-fonction 0260 - CRB TH00 - programme CC00 de la section d'investissement recettes du budget principal.

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant à la convention du 27 décembre 2007.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 janvier 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

Mme MICHÈLE ISTE

REÇU EN PRÉFECTURE LE
30 JANVIER 2012

PUBLIÉ LE : 30 JANVIER 2012